

## SPÉCIALITÉ « ESPACES VERTS, ESPACES NATURELS »

---

### **ÉPREUVE DE RÉPONSE A DES QUESTIONS**

**NOTE OBTENUE : 15.38 / 20**

#### Question 1

a) Pendant de longues années le fleurissement des villes consistait exclusivement à planter des plantes saisonnières (annuelles ou bisannuelles).

De nos jours, ce fleurissement est de plus en plus axé sur la mixité. En effet, étant responsable d'un service des espaces verts mon plan de fleurissement irait grandement en ce sens.

Les grands axes de ce plan de fleurissement consisteraient dans un premier temps à réaliser une concertation avec l'équipe de jardiniers pour permettre de définir la trame principale du fleurissement de la ville. Par la suite, cette trame devra s'organiser de façon à ce que le fleurissement soit durable t continu tout au long de l'année.

Pour ce faire l'utilisation des plantes vivaces, d'arbres et d'arbustes sera priorisée sans pour autant exclure les plantes saisonnières qui viendront en complément des plantes pérennes au sein des massifs floraux. Cette mixité permettra ainsi un fleurissement continu, un coût réduit que ce soit au niveau personnel ou du matériel (utilisation d'eau d'arrosage réduit, achat de plantes saisonnières réduit...).

b) Ce plan de fleurissement, pour qu'il soit cohérent dans son ensemble et avec les exigences des élus devra être réalisé et mis en œuvre tout en alliant une approche écologique. Pour ce faire, il faudra utiliser différentes méthodes de gestion, qui permettront de réduire l'utilisation d'eau (mise en place de plantes adaptées au milieu, utilisation de paillage...) ou une intégration dans le paysage local (utilisation d'espèces locales...).

Par ailleurs, pour que ce plan de fleurissement soit entièrement intégré dans une démarche écologique, il faudra réaliser un entretien sans pesticides, maintenir la fertilité des sols sans amendements chimiques, réaliser un entretien différencié respectant les différentes espèces plantées.

#### Question 2

a) Pour intégrer le programme Florilège : prairies urbaines, il faut dans un premier temps recenser les prairies de la commune et mettre en place une gestion différenciée des espaces verts.

Par la suite, le principe du programme qui est de mettre en commun des connaissances sur le milieu prairial via un suivi standardisé et organisé dans le temps donnera les grandes lignes à suivre.

Pour ce faire, il faudra communiquer sur le protocole à suivre pour réaliser les suivis. De plus, les gestionnaires au sein de la collectivité pourront s'appuyer sur différents supports qui faciliteront ce suivi tel que le livret d'accompagnement au protocole, les fiches terrain ou le guide d'identification des plantes.

Ainsi, les inventaires devront être réalisées une fois par an (entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 juillet) sur des prairies de 130 m<sup>2</sup> minimum ou il aura été au préalable mis une gestion uniforme et où le centre de la parcelle repéré durablement. Par la suite la mise en place de quadrats permettra le recensement et l'identification des diverses espèces suivant le protocole fournis. Enfin, toutes les données seront collectées par une personne de la collectivité qui se chargera de les rentrer informatiquement sur l'outil de saisie en ligne.

b) Le fait d'intégrer le programme Florilège est intéressant pour la collectivité car ceci lui permet d'intégrer un programme d'observation de la biodiversité, ce qui permet de voir via l'observation de l'évolution de la quantité de la biodiversité.

Si les pratiques de gestion mises en place par la collectivité sont bénéfiques pour l'environnement.

Par ailleurs, en lien avec le programme, les employés du service des espaces verts peuvent suivre différentes formations, améliorant leurs connaissances et donc leur travail au sein du service et du programme d'observation.

Enfin, sur le long terme on peut observer qu'au niveau de la biodiversité cette initiative porte ses fruits. Cette évolution de la biodiversité permet alors aux élus d'argumenter sur le changement de méthode de gestion des espaces verts souvent mal compris par les habitants de la collectivité, ce qui n'aura pas pu être le cas sans le programme de suivi.

### Question 3

a) Pour la création d'un potager sur le toit-terrasse, il faut dans un premier temps vérifier si le toit peu ou non accueillir le potager. Pour ce faire, il doit pouvoir accueillir une profondeur de terre minimum pour que le potager reste viable dans le temps. Par ailleurs, il faut vérifier les conditions d'étanchéité du toit, mettre en place des couches filtrantes et drainantes avant de mettre en place la terre et le potager. Une fois que toutes ces conditions sont respectées pour créer un potager viable, il faut partager sur le savoir-faire avec le groupe d'habitants pour qu'ils puissent réaliser les plantations et l'entretien du potager dans les meilleures conditions possibles.

Pour ce faire, on parlera du cycle des cultures, des espèces à mettre en place, des supports à prévoir pour les plantations, de la plantation à proprement parler, de la fabrication et de l'installation de protection et supports, de la pérennisation des cultures mais aussi de la suite à donner au produit après récolte (vente, distribution, consommation...) ou encore des déchets produits (composteur, poulailler...)

b) En ville, les jardins nourriciers se développent à grande vitesse et intéressent de plus en plus de monde. Etant donné que la place est un frein à ce développement, de nombreux systèmes sont mis en place pour utiliser l'espace à différentes échelles.

On a pu voir la création de potager sur toit-terrasse mais il existe aussi les jardins verticaux (sur les murs), les mini-potagers que l'on retrouve chez les particuliers (sur les balcons ou dans les appartements), les jardins associatifs qui permettent de mutualiser l'espace au sol ou encore l'hydrologie qui s'affranchit du sol.

### Question 4

a) Une plateforme de compostage est une zone où est regroupée l'ensemble des déchets biodégradables d'une commune (principalement les déchets verts). On peut y trouver les tailles d'arbres, les tontes, les feuilles mortes ou encore les déchets produits par un restaurant scolaire. Lorsque ces déchets arrivent sur la plateforme, ils sont entassés en vrac puis broyés, ce qui permet d'accélérer la décomposition. Ensuite, en fonction de la dégradation les déchets sont transférés d'un tas vers l'autre, dans des zones différentes, adaptées à l'état de dégradation (zone spéciale qui récupère les jus acides...). Enfin, au bout de 3 années de décomposition, le sous-produit qui ressort, le compost peut être réutilisé pour enrichir les massifs de la collectivité.

b) En plus d'une plateforme de compostage, la collectivité peut utiliser d'autres techniques pour valoriser ses déchets verts, tel que le paillage qui consiste à broyer les déchets d'élagage en copeaux, puis d'en recouvrir les massifs. Ceci permet de diminuer les mauvaises herbes, de retenir l'humidité du sol et de protéger les plantes du gel hivernal.

Par ailleurs, le mulching peut être utilisé pour valoriser la tonte du gazon. Cela consiste à laisser la tonte sur place et permet de réaliser un apport en matière organique naturelle.